Réf. Farde e-Assemblées : 2651818

N° OJ : **59**

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Subside 2025.- Organisation de DiverCity 2025.- Asbl Skinfama.- Montant : 49.570,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2025 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances ;

Considérant que le projet "DiverCity" est en adéquation avec les plans d'actions existants de la cellule Egalité des chances ;

Sous réserve de l'approbation du budget 2025 par le Conseil Communal et l'autorité de tutelle ;

Sur propositions du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant total de 49.570,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 25/018384) du budget ordinaire 2025 à Skinfama asbl, rue Duquesnoy, 14, 1000 Bruxelles BE 0888 344 212, pour l'organisation de DiverCity, sous réserve de l'approbation du budget 2025 par le Conseil Communal et l'autorité de tutelle.

Annexes :